

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Reforme-du-college-foire-aux-questions>



école & société

Réforme du collège : foire aux questions

- Éducation - Collège 2016 - Désintox - FAQ -

Date de mise en ligne : jeudi 11 juin 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

1. Les grands axes de la réforme

- [Que dit la loi d'orientation sur les enseignements dispensés ?](#)
- [Que sont les enseignements complémentaires ?](#)
- [Qu'est-ce que le tronc commun ? Quelles sont les disciplines qui y participent ?](#)
- [Que deviennent les options existantes au collège ?](#)
- [Quand va se mettre en place la réforme du collège ?](#)
- [Pourquoi la classe de 6ème est-elle différente des autres niveaux ?](#)
- [Que deviennent les SEGPA ?](#)
- [Les moyens vont-ils augmenter ou baisser ?](#)
- [Que va devenir le brevet des collèges \(DNB\) ?](#)
- [L'enseignement privé est-il concerné par cette réforme ?](#)
- [Que deviennent les 3ème prépa-pro ?](#)

2. Le devenir des enseignements actuels

- [Y-aura-t-il de nouvelles disciplines au collège ?](#)
- [Est-ce que des disciplines perdront des heures ?](#)
- [L'EIST va-t-il être généralisé ?](#)
- [Que devient le Latin-Grec ?](#)
- [Que devient la DP3 ? Qu'est-ce que le Parcours avenir ?](#)
- [Que deviennent les classes bilangues ?](#)
- [Que deviennent les langues vivantes régionales ?](#)

3. L'organisation pédagogique du collège

- [La réforme du collège concerne-t-elle les programmes ?](#)
- [De quelle autonomie est-il question dans cette réforme ?](#)
- [La réforme supprime-t-elle la possibilité de travailler en groupes à effectifs réduits ?](#)
- [Quelles seront les thématiques des EPI ?](#)
- [Les EPI, c'est comme les IDD ?](#)
- [Pourquoi les EPI sont-ils organisés ainsi ?](#)
- [Comment seront accompagnés les élèves ?](#)
- [Les horaires peuvent-ils être modulés sur le cycle ?](#)
- [Où consulter directement les textes officiels ?](#)
- [Où consulter directement la grille horaire ?](#)

1. Les grands axes de la réforme du collège

Que dit la loi d'orientation sur les enseignements dispensés au collège ?

Selon le rapport annexé de la loi, le collège unique doit être repensé. "Le collège unique est organisé autour d'un

tronc commun qui autorise des pratiques différenciées (...) Pour favoriser la réussite des élèves et préparer la suite de leur scolarité après la classe de troisième, des modules d'enseignements complémentaires au tronc commun peuvent être proposés."

"Il est donc nécessaire de réaffirmer le principe du collège unique à la fois comme élément clé de l'acquisition, par tous, du socle commun et comme creuset du vivre ensemble."

Cette organisation en tronc commun + enseignements complémentaires structure la réforme du collège engagé par le ministère.

Que sont les enseignements complémentaires ?

Les enseignements complémentaires sont dispensés sous forme d'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) et de d'accompagnement personnalisé (AP) pour un pour un volume de 3 heures hebdomadaires d'AP en 6ème et de 4 heures hebdomadaires dans le cycle 4. Les élèves effectuent au minimum 1h d'AP et au minimum 2 heures d'EPI dans le cycle 4.

L'objectif des EPI est de permettre aux élèves de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences pour mener un projet collectif en lien avec une thématique interdisciplinaire. Le cadre d'organisation sera souple, préparé en conseil pédagogique et voté au conseil d'administration : choix des thèmes par niveau, durée, groupe-classe ou groupes inter-classes, etc.

Pour le SE-Unsa, tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun. Les enseignements complémentaires doivent être avant tout des espaces garantis pour la différenciation pédagogique : diversifier les pratiques, favoriser les projets, prendre en compte les besoins des élèves.

Qu'est-ce que le tronc commun ? Quelles sont les disciplines qui y participent ?

Le tronc commun rassemble l'ensemble des disciplines existantes au collège actuellement. Les enseignements optionnels ne figurent pas dans le tronc commun. Le tronc commun rassemble donc : français, histoire-géographie (et EMC), maths, SVT, Physique-Chimie, Technologie, LV1, LV2, éducation musicale, arts plastiques, EPS.

Pour le SE-Unsa, une réforme réussie passe par la reconnaissance de toutes les disciplines, et leur contribution à l'acquisition du socle commun.

Que deviennent les options existantes au collège ?

Les options actuelles sont intégrées dans les enseignements selon des modalités diverses. Le latin-grec est maintenu en plus des horaires communs à tous les élèves, pour les élèves qui le choisissent (enseignement de complément). Le latin bénéficie toujours d'une bonification pour le DNB. Les modalités d'obtention du DNB sont revues et adossées au nouveau socle commun. (voir comment seront évalués les élèves ?)

Les classes CHAM, CHAT, CHAD devraient toujours exister, ainsi que les sections internationales et les sections sportives.

Quand va se mettre en place la réforme du collège ?

La réforme du collège, avec la mise en place des nouveaux programmes, aura lieu à la rentrée 2016. Les textes officiels (décret et arrêté) ont été très majoritairement adoptés aux séances du CSE du 12 mars pour le socle commun et du [10 avril pour la réforme du collège](#). L'année 2015-16 sera une année de formation et d'élaboration des projets pédagogiques dans les collèges. (Voir « et la formation ? »)

Pourquoi la classe de 6ème est-elle différente des autres niveaux ?

La classe de 6ème devient la troisième et dernière année du cycle 3 dit de consolidation. Elle se distingue des classes de 5ème-4ème-3ème (cycle 4, des approfondissements). Cette classe s'inscrit donc dans une continuité renforcée entre école et collège. En 6ème, tous les élèves auront 3 heures d'accompagnement personnalisé (au lieu de 2 actuellement). Par contre, les enseignements pratiques interdisciplinaires n'y sont pas prévus.

Pour le SE-Unsa, s'il est nécessaire de répondre aux besoins et aux difficultés de manière particulière dès la classe de 6ème, la pédagogie de projet doit également y trouver sa place, car elle est source de motivation et d'engagement pour les élèves. Rien n'empêche des enseignants qui le souhaitent de mener des projets interdisciplinaires en 6ème. Ils ne seront juste pas considérés comme des EPI.

Que deviennent les SEGPA ?

Les SEGPA sont maintenues. Elles sont [partie intégrante de la réforme du collège](#). [Le projet de circulaire tant attendu sur les SEGPA est sorti](#).

Les horaires et moyens sont également garantis et s'inscrivent dans la continuité. Les élèves bénéficieront d'AP et d'EPI comme les autres collégiens. Voir [l'arrêté définissant la grille horaire et les enseignements](#).

Les moyens vont-ils baisser ou augmenter ?

Les moyens doivent augmenter progressivement. 4000 ETP sont prévus en plus selon le ministère pour mener la réforme du collège. À l'échelle du territoire national, cette augmentation est bienvenue mais à relativiser. Le SE-Unsa sera attentif et exigeant pour qu'au final les DHG des collèges soient réellement abondées. Le SE-Unsa réclame des moyens pour faire réellement du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté. Les heures d'enseignement ne forment pas le tout de la vie collégienne.

Le SE-Unsa a saisi directement le ministère sur la question des 4000 postes promis, en démontrant que [le compte n'y est pas \(seul syndicat à tenir les comptes\)](#). Le Ministère a dû expliquer et présenter la façon dont les postes

seront créés et mis en oeuvre. La création des 4000 postes s'étalera donc sur les rentrées 2016 et 2017.

Le SE-Unsa a demandé une enveloppe supplémentaire pour financer l'horaire insuffisant en LV1 en classe de 6ème. [La ministre vient d'adresser un courrier au SE-Unsa pour y répondre favorablement.](#)

Que va devenir le Brevet des collèges (DNB) ? Comment seront évalués les élèves ?

Le ministère revoit également l'évaluation des élèves, comme annoncé dans la loi de refondation.

Les acquis des élèves feront l'objet d'un suivi régulier via des «*bulletins de suivi de période*». Au collège, le choix est offert aux équipes d'utiliser les notes ou une échelle de niveaux de maîtrise des attendus du programme comportant 4 degrés (maîtrise insuffisante / fragile /satisfaisante /très bonne).

° **À la fin de chaque cycle, soit en 6e et en 3e**, un bilan est établi en référence aux 4 composantes du domaine 1 et aux 4 autres domaines du socle en utilisant l'échelle à 4 niveaux. A la fin du cycle 4, ce bilan devient une attestation du niveau de maîtrise du socle. Cette attestation doit servir de base aux procédures d'orientation.

° **Le Diplôme national du brevet évolue.** Il comportera :

- Une évaluation de chacun des 8 composantes/domaines du socle sur l'échelle à 4 niveaux
- Une épreuve orale portant sur un EPI ou un parcours
- Deux épreuves écrites, l'une en Français/Histoire-Géo-EMC, l'autre en Sciences (Mathématiques, SVT, Physique-Chimie, Techno).

Les domaines/composantes du socle compteront pour 60 % des points et les épreuves terminales pour 40 %.

Un bonus pourra être attribué aux élèves qui ont suivi un enseignement de complément (Latin, Grec, LVR) en fonction de leur niveau de maîtrise.

L'enseignement privé est-il concerné par la réforme ?

OUI, l'enseignement privé sous contrat est concerné au même titre que l'enseignement public par cette réforme.

Que deviennent les 3ème prépa-pro ?

Les classes de troisième dite "préparatoires à l'enseignement professionnel" sont maintenues, avec des volumes horaires identiques à l'enseignement général, mais avec une dotation horaire supplémentaire "pour le traitement des difficultés scolaires importantes" selon le projet d'arrêté. Les enseignements complémentaires, par dérogation,

"doivent permettre aux élèves de découvrir différents champs professionnels" et comprend des périodes de stage en milieu professionnel.

Les classes de prépa-pro sont majoritairement en lycée professionnel mais elles peuvent aussi et toujours s'inscrire dans un collège.

2. Le devenir des enseignements actuels

Y-aura-t-il de nouvelles disciplines au collège ?

NON, mais il y a de nouveaux enseignements. Mis à part l'Enseignement Moral et Civique créé par la loi, et assuré par les professeurs d'histoire-géographie en remplacement de l'éducation civique, il n'y a pas de nouveaux enseignements disciplinaires. Ce qui n'empêche pas l'introduction de nouveaux champs de connaissance, comme annoncé : l'algorithme, le codage, ou de programmes partagés. L'**Education aux Médias et à l'Information (EMI)** apparaît clairement dans les programmes, tout comme **l'histoire des arts**. Ces « enseignements » sont intégrés aux disciplines et pourront se développer dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Le SE-Unsa demande que l'EMI soit dispensé dans les cycles 2 et 3, et non pas seulement au cycle 4. Les professeurs documentalistes notamment travaillent l'EMI avec leurs élèves dès la 6ème.

Est-ce que des disciplines perdront des heures ?

Les disciplines du tronc commun retrouveront au minimum leurs horaires de fonctionnement actuels (voir la [grille comparant l'existant au nouveau collège](#)).

Le SE-Unsa a obtenu le principe du maintien des moyens globaux disciplinaires, qui à la base garantissent les postes dans les collèges. Le SE-Unsa a obtenu ainsi que les heures de projet ne soient pas les variables d'ajustement des DHG.

Le SE-Unsa a obtenu que l'horaire des Langues vivantes soit amélioré, tant pour la LV1 (le projet ne prévoyait que 3H en 6ème) que pour la LV2, dont les volumes horaires passent de 6h à 7.5h (la LV2 démarrant désormais en 5ème).

Voir la [lettre de la ministre répondant favorablement au SE-Unsa](#).

Voir la [grille horaire du tronc commun](#).

L'EIST va-t-il être généralisé ?

La grille présente un horaire globalisé de 4H en classe de 6ème (uniquement) pour les SVT, la Technologie, et la Physique-Chimie. Cette modalité n'a pas pour objectif, selon le ministère, d'imposer une généralisation de l'EIST, mais elle le permet dans les collèges qui souhaitent le pratiquer. Ainsi un enseignement de Physique-Chimie pourrait-il intervenir dès la sixième. Ce n'est pas sans poser des problèmes sur la cohérence dans la mise en place des nouveaux programmes de cycle. Le SE-Unsa a demandé à ce que les horaires des disciplines scientifiques soient définis par discipline, tout en permettant réglementairement, là où des équipes le souhaitent ou le pratiquent déjà, de fonctionner différemment.

L'idée de rendre les professeurs de sciences et technologie polyvalents n'est pas à l'ordre du jour, ce que confirme la circulaire.

Consulter notre fiche : [quels horaires pour les sciences et la technologie ?](#)

La répartition de l'horaire global aura des incidences sur les heures globales effectuées par ces trois disciplines. Il est possible de garantir les équilibres actuels, voire, grâce aux marges profs, d'avoir plus d'heures qu'actuellement. Rappelons que **la circulaire cible déjà les disciplines scientifiques et technologique comme prioritaires pour les heures de marges profs** (dédoublement), à la **demande exclusive et répétée du SE-Unsa**.

Que devient le latin-grec ?

Les collèges qui proposaient l'option facultative de latin pourront l'inclure dans **l'enseignement complémentaire dédié aux Langues et Culture de l'Antiquité (LCA), de la 5ème à la 3ème**. Il se destine aux élèves volontaires, qui bénéficieront donc de 5 heures de plus dans leur scolarité au collège. De plus, les professeurs de lettres classiques pourront mener des EPI LCA pour tous les élèves.

Il est possible d'ouvrir deux groupes d'enseignements de complément latin dans un collège où la demande et l'offre le justifient. Il est également possible d'enseigner en plus le grec, pour un horaire de deux heures (soit 5h de latin+2h de grec en classe de 3ème). Il est possible de grouper ces 7 heures de latin-grec sur les trois niveaux (5ème-4ème-3ème).

[Le SE-Unsa demande](#) que les liens entre enseignement de complément soient clarifiés et que le ministère présente les possibilités diverses d'intervention des professeurs de lettres classiques dans les enseignements complémentaires.

Le SE-Unsa rappelle que **l'EPI ne se destine pas exclusivement aux élèves latinistes**. La volonté est d'ouvrir les LCA au plus grand nombre d'élèves. En conséquence, l'ouverture d'un EPI LCA pluri-annuel, qui plus est pour les seuls élèves latinistes, n'est ni une obligation, ni une condition pour ouvrir l'enseignement de complément LCA. Un seul EPI LCA peut suffire. C'est important car il ne faut pas créer de freins artificiels à l'ouverture des enseignements de compléments LCA.

L'enseignement de complément LCA est évalué pour le contrôle continu du DNB, apportant aux élèves un bonus. De plus, un élève peut présenter en 3ème un EPI LCA pour son oral de DNB (voir la partie évaluation).

Que devient la DP3 ? Qu'est-ce que le parcours

avenir ?

La DP3 est supprimée et remplacée par un parcours qui s'adressera à tous les élèves. Ce **parcours avenir** (ex-Piiodmep), est inscrit dans la loi d'orientation. Il s'appuie sur les enseignements disciplinaires du tronc commun et trouvera des espaces pour développer des projets au sein de l'EPI « Monde économique et professionnel ».

Le SE-Unsa est favorable à la **découverte du monde économique et professionnel** et des enjeux de l'orientation pour tous les élèves. Les collègues qui se sont investis dans la DP3 doivent pouvoir le faire dans les enseignements complémentaires. Certains projets, comme les mini-entreprises, ne doivent pas être menacés par la nouvelle organisation du temps. Ils pourront subsister, dans une organisation différente.

Que deviennent les classes bilingues ?

Les classes bilingues garantissant la continuité de l'apprentissage d'une autre LV que l'Anglais sont maintenues, les autres sont supprimées. Dans ce cas précis, les classes bilingues bénéficieront d'un financement des rectorats, et ces élèves effectueront 6 heures de LV en 6ème (circulaire). Tous les élèves commenceront la LV2 dès la 5ème, avec un horaire augmenté (7.5h sur le cycle 4 contre 6h actuellement).

La circulaire confirme l'établissement d'une "**nouvelle carte académique des langues vivantes**" qui sera finalisée à la fin du 1er trimestre de l'année scolaire 2015-16." Les réseaux d'éducation prioritaire seront une cible privilégiée pour accueillir ces classes". C'est une **demande du SE-Unsa** avant de promouvoir la mixité sociale dans ces établissements.

Le SE-Unsa prend aussi en compte [l'inquiétude des professeurs d'allemand et d'italien](#). Il mènera une action utile dans toutes les académies pour tenir compte de la situation des collègues et veiller au respect des mesures ministérielles.

Que deviennent les langues vivantes régionales ?

Comme pour le latin-grec, l'enseignement des langues vivantes régionales devient un enseignement de complément (5h en plus sur le collège), et sera proposé à tous les élèves dans un EPI.

Cependant, un arrêté complémentaire viendra garantir pour les LVR le financement et la pérennité enseignements bilingues et autres dispositifs.

3. L'organisation pédagogique du collège

La réforme du collège concerne-t-elle les programmes ?

La réforme du collège est articulée à la refonte des programmes et du socle commun, à laquelle travaille le Conseil Supérieur des Programmes. Les décisions structurelles prises sur le collège doivent donc être en cohérence avec le

nouveau socle commun.

Néanmoins, **la réforme du collège touche surtout à l'organisation des enseignements**. Exemple : faire commencer la LV2 en classe de 5ème au lieu de 4ème, introduire une part d'interdisciplinarité, développer l'accompagnement des élèves dans le temps pédagogique, donner des moyens supplémentaires pour travailler différemment...

Le SE-Unsa veille à la cohérence globale entre programmes, temps disponibles pour les réaliser, et organisation pédagogique. Il s'agit bien de sortir de la course aux programmes pour passer à une logique de construction progressive des apprentissages des élèves, à travers les nouveaux cycles de l'enseignement obligatoire.

De quelle autonomie est-il question dans cette réforme ?

La réforme consacre environ 20% du temps d'enseignement au choix du collège. Cette autonomie est encadrée : ce sont d'une part des heures pour mener des projets interdisciplinaires dans des thématiques définies par le ministère et pour accompagner les élèves dans leur travail et leur parcours, d'autre part des marges d'heures-profs pour pouvoir travailler en groupe réduit. Le conseil pédagogique aura un rôle essentiel à jouer pour utiliser ces marges d'autonomie.

Le SE-Unsa a œuvré pour que cette autonomie soit une autonomie pédagogique, importante mais encadrée.

La réforme supprime-t-elle la possibilité de travailler en groupes à effectifs réduits ?

Non, au contraire ! **La réforme du collège multiplie par 6 les moyens réglementaires pour travailler en groupe à effectifs réduits**. En 2017, chaque classe bénéficiera de 3h de marges-profs, qui peuvent être utilisées de façon différente : pour l'accompagnement personnalisé, les EPI, les disciplines, pour les dédoublements et la co-intervention.

Le SE-Unsa a proposé et voté seul, un amendement au CSE pour que **les disciplines scientifiques et technologiques** bénéficient automatiquement d'heures en groupes réduits. Le ministère n'a pas retenu l'amendement mais fait paraître cette priorité dans la circulaire d'application, à la seule exigence du SE-Unsa.

La circulaire cible au final comme prioritaires pour les marges d'heures profs : Langues Vivantes, EMC, Sciences et Technologie. **Toutes les disciplines peuvent en bénéficier par ailleurs.**

Consulter notre fiche : [les marges-profs, plus d'heures pour travailler mieux](#)

Quelles seront les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ?

Le ministère envisage de créer 8 thématiques :

- a) Corps, santé, bien être et sécurité
- b) Culture et création artistiques
- c) Transition écologique et développement durable
- d) Information, communication, citoyenneté
- e) Langues et cultures de l'Antiquité
- f) Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- g) Monde économique et professionnel
- h) Sciences, technologie et société.

Le SE-Unsa a agi pour ce que ces thématiques ne se transforment pas en options déguisées, s'adressent bien à tous les élèves, et portent sur des objets d'enseignement présents dans le socle commun. Les EPI ne concernent que le cycle 4.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), c'est comme les IDD ?

Les objectifs des enseignements sont proches des IDD, mais leur mise en oeuvre ne sera pas la même et dépendra des choix effectués dans les collèges. Par exemple, la double-intervention de professeurs n'est pas imposée, elle relève des choix effectués par le collège, qui utilisera pour cela les marges heures-profs prévus pour chaque classe. Enfin une partie des heures seront consacrées à l'accompagnement des élèves, et non aux heures de projet interdisciplinaire. Voir « que sont les enseignements complémentaires ? ».

Les élèves devront au minimum traiter 6 thématiques. Ils bénéficieront de 2 à 3 heures d'EPI par semaine. Les EPI peuvent être annuels, trimestriels, ou annuels.

Voir notre article : [les EPI, pourquoi, comment ?](#) sur notre blog « ecolede demain »

[La circulaire présente des exemples d'organisation des EPI.](#)

Pourquoi les EPI sont-ils organisés ainsi ?

Le total des heures élèves précise que les élèves auront, pour le cycle 4, 22+4 heures par semaine. Les EPI (et

l'accompagnement) sont donc intégrés aux horaires disciplinaires. **Cette solution a des avantages** : faciliter la mise en oeuvre sans forcément faire des mises en barrette, ne pas baisser les moyens alloués aux disciplines (et donc sécuriser les postes), empêcher l'augmentation mécanique du nombre de classes à prendre en charge, éviter que les heures de projet soient les variables d'ajustement des services.

Par ailleurs, le ministère rappelle que ces EPI s'inscriront dans le cadre des programmes articulés au socle commun. Ce n'est pas un travail à part. En faisant un EPI, un professeur traite bien de sa discipline et du programme, même si l'activité et la production des élèves sont interdisciplinaires.

Par ailleurs, **un professeur ne fera pas systématiquement un EPI avec toutes ses classes. Qu'il fasse ou non un EPI avec une classe, les horaires disciplinaires sont garantis et identiques**. Les EPI sont avant tout un temps et un espace identifiés pour travailler différemment avec les élèves.

Voir notre article : [les EPI, pourquoi, comment ?](#) sur notre blog « ecolede demain »

Que devient l'accompagnement personnalisé ? Comment seront accompagnés les élèves ?

De la même façon que les EPI, l'accompagnement personnalisé est compris dans les moyens donnés aux disciplines. L'horaire minimum prévu est de 1h pour le cycle 4 (il peut aller jusqu'à 2 h), et de 3H pour la classe de 6^{ème}. Les équipes pédagogiques auront donc la responsabilité de la mise en oeuvre de cet accompagnement.

Les horaires peuvent-ils être modulés sur le cycle ?

[L'article 10 de l'arrêté](#) donne la possibilité aux équipes pédagogiques de pouvoir moduler les horaires disciplinaires sur le cycle. Le SE-Unsa a formulé un certain nombre de garanties, prises en compte par le ministère, en demandant à ce que les modulations soient pondérées (sur un horaire faible), identiques pour tous les élèves d'un niveau, fixées pour une durée de trois ans. Concrètement, si les équipes choisissent de moduler les horaires de cycle, **cette modulation restera forcément limitée en volume**.

Où puis-je consulter directement les textes officiels ?

Le [SE-Unsa publie les décret et arrêté post CSE](#), qui définissent la nouvelle organisation des enseignements au collège. Les informations les plus importantes figurent dans l'arrêté, notamment les nouvelles grilles horaires, la définitoin et l'organisation des enseignements complémentaires, les thématiques des EPI, le nombre et l'usage des marges-profs.

Ces textes sont désormais publiés au journal officiel.

Où puis-je consulter la nouvelle grille horaire ?

Réforme du collège : foire aux questions

[L'arrêté présente les grilles horaires.](#) Le SE-Unsa a produit une grille complète qui permet de comparer la grille actuelle et la grille de la réforme pour les enseignements du tronc commun.

[Consultez la grille du SE-Unsa.](#)